



SIVU COSTA BELLE

Place de la mairie - 34230 St Bauzille de la Sylve

Tél : 04 67 57 25 50 (Secrétariat SIVU)

Mail : sivucb@yahoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE

Le service de restauration, organisé par le SIVU ECOLE COSTA-BELLE, est réservé aux enfants scolarisés à l'école intercommunale.

Le personnel du SIVU sert les repas, aide les plus petits pour les repas et surveille les enfants jusqu'à 13h50.

HORAIRES : 12 H 00 - 13 H 50

Lorsque l'enfant est inscrit à la cantine, aucune sortie ne sera autorisée.

MENUS

Le service de restauration est assuré par la société API.

Les menus sont communiqués à l'avance par la société API.

Seuls les repas sans viande peuvent être servis, sous réserve de le préciser lors de la réservation du repas.

Les repas pour enfant allergique n'étant pas assurés par le fournisseur, merci de contacter le SIVU.

Si vous êtes dans ce cas, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être mis en place avec le médecin scolaire.

Le prix du repas majoré (en cas de réservation tardive – voir ci-après) est fixé à **7 €** par délibération du Conseil syndical.

RESERVATION DES REPAS DE CANTINE

A compter de 2019 la réservation et le paiement de la garderie s'effectuent **exclusivement** par internet sur le « portail ARG Famille » <https://sivu-costa-belle.argfamille.fr/app/> qui dépend de ARG Solution.

Les repas doivent être réservés et payés à l'avance, au plus tard le mercredi à 00h00 de la semaine précédant les repas (réservation au plus tard le mercredi semaine 1 pour la semaine 2). Les repas seront réservés et payables par internet à **l'adresse suivante : portail ARG famille** grâce aux **codes d'accès** qui vous seront donnés soit par ARG SOLUTIONS soit par le SIVU lors de la pré-rentrée.

Pour cela il est impératif de donner une adresse mail ou un numéro de téléphone portable

La réservation est possible au secrétariat du SIVU aux horaires indiqués ci-dessous pour toute personne rencontrant une difficulté :

lundi de 14 à 18h et le mardi, mercredi et jeudi matin de 8h30 à 12h.

RESERVATION TARDIVE

L'enfant exceptionnellement pourra être accepté au service de restauration scolaire sur réservation tardive effectuée au-delà du Jeudi matin. **Le prix du repas majoré à 7 €** permettra à l'enfant de bénéficier d'un repas de substitution. Pour cela il est impératif de prévenir le personnel SIVU de l'école ET le secrétariat.

Les parents devront régulariser la situation en informant le secrétariat du SIVU et en s'acquittant du règlement du repas majoré sur le site ARG famille. A défaut de régularisation, l'enfant ne sera plus admis au service de restauration jusqu'à régularisation effective.

REMBOURSEMENT

Les repas de cantine seront remboursés par un avoir dans les cas suivants :

1. **pour maladie** constatée par un **certificat médical**, et sous réserve d'en informer le secrétariat par mail ou téléphone **dès le premier jour d'absence** (conditions cumulatives) **avant midi** au 04 67 57 25 50.

Le premier jour d'absence ne sera pas remboursé.

2. **Pour raisons familiales** exceptionnelles dûment justifiées.
3. **En cas de force majeure**

En conséquence vous devez :

1. **Prévenir**, téléphoner ou envoyer un mail au secrétariat du SIVU avant midi
2. **Fournir** un justificatif ou certificat selon le cas

DISCIPLINE ET RESPECT

Il est important que le repas soit un moment de calme dans l'intérêt des enfants.

Tous les enfants devront donc avoir une conduite correcte et respectueuse envers leurs camarades et le personnel qui les encadre.

De même les comportements et les jeux dangereux ne seront pas tolérés.

Les élèves qui gêneront le bon fonctionnement de ce service seront signalés aux parents et au SIVU Costa-Belle.

Tout comportement inapproprié de l'enfant entraînera un avertissement puis une exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

GREVE

Lorsque le service de cantine est assuré, les repas réservés ne donnent pas lieu à remboursement.

Pour tout problème envoyez un mail ET appelez le secrétariat (laissez un message avec votre nom. La secrétaire vous rappellera)

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE
A retourné dûment rempli

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Je m'engage à informer mon (mes) enfant(s)

.....

.....

des dispositions qu'il contient notamment sur la discipline et le respect dû au personnel et aux autres enfants.

A, le

(Signature de l'autorité parentale)